

## COMPTE ADMINISTRATIF 1973

Sous la présidence de Monsieur HENRY, Adjoint, le Conseil Municipal, après avoir vérifié le compte administratif de l'exercice 1973, l'approuve à l'unanimité et l'arrête aux chiffres suivants :

	<u>Réalisé</u>	<u>à continuer</u>	<u>totaux</u>
<u>DEPENSES REELLES</u>	2.494.542,74	1.492.549,80	3.987.092,54
Dépenses ord. totales	945.348,08		945.348,08
Prélèvement p. dépenses ext.	<u>209.245,65</u>		<u>209.245,65</u>
Dépenses ord. réelles	736.102,43		736.102,43
Dépenses extraordinaires	1.758.440,31	1.492.549,80	3.250.990,11
<u>RECETTES REELLES</u>	2.911.685,45	1.099.163,95	4.010.849,40
Recettes ext. totales	2.000.780,59		2.000.780,59
Prélèvement sur rec. ord.	209.245,65		209.245,65
Recettes ext. réelles	1.791.534,94		1.791.534,94
Recettes ordinaires	1.120.150,51	1.099.163,95	2.219.314,46
Déficit global de clôture		393.385,85	
Excédent global de clôture	417.142,71		23.756,86

Monsieur Charles CHONE, Maire, reprend la présidence de la séance.

## COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le compte de gestion présenté par Mr TARILLON, Receveur Municipal, reconnu en concordance avec les comptes de la Commune, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.